

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 3 décembre 2012

Commission « développement économique et urbanisme » Séance du 23 octobre 2012

## 27 Acquisition à l'euro symbolique de parcelles propriétés de Oise Habitat sises rue Charles Péguy et avenue Edouard Branly



Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO  
M GRIMBERT,  
Mme PORAS,  
M. MACHU  
Mme MAUPIN  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL  
M. VILLEMMAIN  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme FEVRIER  
M. TAHI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI  
Mme OYONO  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire adjoint, expose :

Dans le cadre de son programme de rétrocession de parcelles, Oise Habitat propose de céder à la Ville deux parcelles à usage actuel de stationnements et d'espaces verts sises rue Charles Péguy et avenue Edouard Branly, cadastrées section AS n°45 et 425 pour une contenance totale de 3.547 m<sup>2</sup> conformément au plan ci-joint. Une étude de faisabilité réalisée par Oise Habitat ayant mis en évidence l'importance de préserver la qualité d'espace vert de ce terrain, Oise Habitat propose sa cession à la Ville moyennant l'euro symbolique.

En date du 31 octobre 2012, France Domaine a estimé la valeur vénale de ces parcelles à 64.000 euros. Ces parcelles ont vocation à rester en nature d'espace vert.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 23 octobre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles sises rue Charles Péguy et avenue Edouard Branly cadastrées section AS n°45 et 425 pour une contenance totale de 3.547 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2118/824/0009/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le 11/12/2012 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

